

**Permanences :**

Lundi 13h à 17h

Jeudi 13 h à 17 h

☎ 03 84 81 01 21

Et sur RDV auprès du Maire

☎ 06 37 21 85 38

[mairie.romain.39@wanadoo.fr](mailto:mairie.romain.39@wanadoo.fr)



# **MAIRIE de ROMAIN**

## ***Procès-verbal du Conseil Municipal*** **Séance du 06 février 2024**

**Présents** : Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Marie CHANCENOTTE, Julie GRUET,  
Mms. Robert GRUET, Gérard GRENOT,

**Absent excusé** : Patrice CHANCENOTTE donnant procuration à Mme CHANCENOTTE Aurélie,

**Absents** : Alain BELOT, Johan THERY sans procuration

Secrétaire de séance : Marie CHANCENOTTE

Début de séance : 18h38

### **✚ Approbation du conseil du 30 novembre 2023**

Approuvé à l'unanimité

### **✚ Délibération N°001-2024 : 25% des investissements**

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer sur la possibilité, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (l'exécutif de la collectivité territoriale étant en droit de le faire jusqu'à l'adoption de ce budget). En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 «  
Remboursement d'emprunts ») = 393 101,48 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 98 275,37 €, soit 25% de 393 101,48 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Devis Place de Vigearde article 2113 : 14 000 €
  - Devis Racine : 6 000 €
  - ONF article 2117 : 2 500 €
  - Tondeuse d'occasion : 500 €

TOTAL = 23 000 € (inférieur au plafond autorisé de 98 275,37 €)  
Approuvé à l'unanimité.

#### **Police de publicité**

Mme le Maire expose que la police de la publicité (affichage) était jusqu'au 31/12/2023 exercée par le préfet. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle revient aux maires. Dans les petites communes comme la nôtre la police de la publicité sera rétrocédée automatiquement au Président de la Communauté de Commune de Jura Nord, sauf si le conseil municipal s'y oppose. Le conseil municipal ne souhaitant pas s'y opposer à l'unanimité, nous n'avons pas besoins de prendre une délibération.

#### **Délibération N°002-2024 : Convention Sidec**

Mme le Maire expose que le Sidec est notre prestataire informatique, il assiste la commune sur plusieurs prestations en rapport avec nos différents logiciels. La convention datant de 6 ans, celle-ci doit être renouvelée.

Approuvé à l'unanimité

#### **Délibération N°003-2024 : Prime pouvoir d'achat**

Mme le Maire expose que le comité social territorial réuni le 14 novembre dernier a émis un avis favorable de principe à toutes les saisines du CST dès lors que les collectivités versent la prime pouvoir d'achat sur la base des plafonds prévus par le décret du 31 octobre 2023. La prime du pouvoir d'achat a été évoqué dans les questions diverses du dernier conseil, ainsi chaque agent recevra la prime au prorata de leurs heures de travail.

Approuvé à l'unanimité

#### **Délibération N°004-2024 : Devis ONF**

Mme le Maire expose le devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles qui seront réalisés au 2024. Le montant est de 2 367.65€ TTC.

Approuvé à l'unanimité

#### **Délibération N°005-2024 : Achat tracteur tondeuse**

Mme le Maire expose qu'un administré à généreusement offert une tondeuse à la commune. L'employé communal aura donc toujours une tondeuse, même lorsque celle achetée par la commune sera en révision. Cet administré vend également un tracteur tondeuse d'occasion pour la somme de 500€. Cela pourrait servir à l'employé communal, notamment pour le cimetière et le Lavoir.

Approuvé à 1 contre et 5 pour.

Arrivé de Mr BELOT Alain, 19h07.

## Informations diverses

- **Contrat groupe d'assurance** : Notre contrat groupe d'assurance arrive à échéance à la fin de l'année 2024, le centre de gestion nous propose de nous associer à leur appel d'offre pour la souscription d'un nouveau contrat. Nous pourrions choisir, à la suite de l'appel d'offre d'adhérer ou non au prochain contrat. La commune participe à cet appel d'offre.
- **Protection sociale complémentaire** : à partir de janvier 2025 et janvier 2026, les communes employeuses devront participer à la complémentaire prévoyance et la mutuelle de leurs agents. Le centre de gestion propose de lancer un appel d'offre afin de trouver la meilleure offre de protection sociale complémentaire pour les agents. La commune participe à cet appel d'offre, et pourra, si le contrat présenté en fin d'année ne lui convient pas, refuser d'y adhérer.
- **Règlement cimetière** : Le cimetière communal n'a pas de règlement. Nous allons donc nous pencher sur sa rédaction. Il sera présenté au prochain conseil.
- **Référent tourisme** : La CCJN demande à chaque commune membre de désigner un référent tourisme dans le conseil. Mme CHANCENOTTE Aurélie se porte volontaire.
- **Architecte** : Nous avons reçu le règlement de consultation de maîtrise d'œuvre, celui-ci va être rapidement complété par la commission logement.
- **PLUi** : L'enquête publique c'est terminé le mercredi 07 février 2024.
- **Cantonnier** : La prise de poste du cantonnier c'est fait en début de mois.
- **SICTOM** : Le Sictom organisera des animations autour du compostage au printemps, et commencera la collecte des biodéchets en apport volontaire.
- **Intramuros** : Vous pouvez dès à présent retrouver notre commune sur l'application Intramuros, vous pouvez la télécharger gratuitement depuis votre smartphone.
- **Le site internet** de la commune est en ligne. <https://www.romain39.fr/>

*Offre d'emploi : Suite à une indisponibilité de notre employée, la commune cherche un(e) agent technique afin de réaliser le ménage dans la mairie, le contrat sera un CDD de 2 heures par mois.*

Fin de séance 20h04.

Mme le Maire  
Aurélie CHANCENOTTE

La secrétaire de séance  
Marie CHANCENOTTE